



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des collectivités locales  
Secrétariat de la commission départementale  
de la coopération intercommunale

## Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

### Procès-verbal de la réunion d'installation du 19 novembre 2021

Le vendredi 19 novembre 2021 à 9 heures 30, la commission départementale de la coopération intercommunale s'est réunie sous la présidence de M. François PESNEAU, Préfet de Loir-et-Cher.

#### Étaient présents :

Représentants des communes ayant une population inférieure à 1 275 habitants :

- M. Thierry BENOIST, maire de THORE-LA-ROCHETTE
- Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, maire de BRIOU
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY
- M. François COCHET, maire de VILLEROMAIN
- M. Dominique DHUY, maire de NOURRAY
- Mme Nicole JEANTHEAU, maire d'AREINES
- M. Christophe THORIN, maire de MENNETOU-SUR-CHER

Représentants des communes les plus peuplées :

- Mme Corinne GARCIA-CALLOUX, adjointe au maire de BLOIS
- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDOME
- M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY
- M. François FROMET, maire de VINEUIL
- M. Jean-Luc BRAULT, maire de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Représentants des communes ayant une population supérieure à 1 275 habitants :

- Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE
- M. Damien HÉNAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER
- M. Aurélien BERTRAND, maire de PRUNIERS-EN-SOLOGNE
- M. Christophe MARION, maire de SAINT-OUEN
- M. Arnaud TAFILET, maire de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
- M. Jacques PAOLETTI, maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER
- M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire de SAINT-GERVAIS-LA-FORET

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) :

- M. Pascal HUGUET, président de la communauté de communes Beauce-Val de Loire
- M. Alain BOURGEOIS, président de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois
- M. Alexandre AVRIL, président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières
- M. Christophe DEGRUELLE, président de la communauté d'agglomération Agglopolys
- M. Gilles CLÉMENT, président de la communauté de communes Grand Chambord

- M. Pascal BIOULAC, président de la communauté de communes Cœur de Sologne
- Mme Agnès THIBault, présidente de la communauté de communes Sologne des Etangs
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes Collines du Perche
- M. Pascal BRINDEAU, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- M. Nicolas GARNIER, conseiller communautaire de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois
- M. Stéphane BAUDU, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Agglopolys
- M. Marc FESNEAU, conseiller communautaire de la communauté de communes Beauce Val de Loire, Ministre

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

- M. Éric MARTELLIÈRE, président du SMIEEOM DU VAL DE CHER
- M. Henri BURNHAM, président du SMAEP DU VAL DE CISSE

Conseillers départementaux :

- M. Philippe GOUET, président du conseil départemental
- Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT, conseillère départementale du canton de Montoire-sur-le-Loir
- Mme Élodie PÉAN, conseillère départementale du canton de Montrichard
- M. Philippe SARTORI, conseiller départemental du canton de Saint-Aignan

Conseillers régionaux :

- M. Charles FOURNIER, conseiller régional
- M. Marc GRICOURT, conseiller régional

Parlementaires associés :

- M. Jean-Paul PRINCE, Sénateur de Loir-et-Cher
- M. Jean-Marie JEANSSENS, Sénateur de Loir-et-Cher

**Étaient absents, excusés :**

- M. Patrick MARION, maire de NEUVY (a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY)
- M. Benoît GARDRAT, adjoint au maire de VENDÔME (a donné pouvoir à M. Laurent BRILLARD, maire de VENDÔME)
- M. Jean-François MARINIER, vice-président de la communauté de communes Val-de-Cher-Controis (a donné pouvoir à M. Pascal BIOULAC, président de la communauté de communes Cœur de Sologne)
- M. Charles FOURNIER, conseiller régional (a donné pouvoir à M. Marc GRICOURT, conseiller régional)
- M. Guillaume PELTIER, Député.

**Assistaient également à cette réunion :**

- M. Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général de la Préfecture de Loir-et-Cher
- Mme Mireille HIGINNEN BIER, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay
- Mme Magali CHAPEY, sous-préfète de Vendôme
- M. François-Régis BEAUFILS, directeur de la légalité et de la citoyenneté
- Mme Fabienne MAULNY, chargée de l'intercommunalité et du suivi des structures territoriales
- M. Adelf ALI, chef du bureau des collectivités locales
- Mme Laurence GARNIER, adjointe au chef du bureau des collectivités locales

Le secrétariat de la CDCI est assuré par le bureau des collectivités locales.

M. le Préfet constate que le quorum est atteint 38 des 42 membres étant présents.

**M. le Préfet** ouvre la séance en remerciant les membres d'assister à cette première réunion suite au renouvellement général des conseils municipaux et aux élections des conseillers communautaires ainsi qu'à l'installation des nouveaux organes délibérants des syndicats.

**M. le Préfet** remercie également les représentants des associations des maires du département, Mme LHÉRITIER et M. BENOIST qui se sont associés afin de proposer une liste unique pour la composition de la formation plénière de la CDCI. Il exprime enfin sa gratitude, pour le travail accompli durant la précédente session, à l'égard des rapporteurs sortants (le sénateur JANSSENS, le député BAUDU et M. Pascal BIOULAC) et de leurs les assesseurs (M. François FROMET et Mme Karine MICHOT).

**M. le Préfet** donne lecture des pouvoirs qui ont été reçus.

M. Patrick MARION, maire de NEUVY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY,

M. Benoît GARDRAT, adjoint au maire de VENDÔME a donné pouvoir à M. Laurent BRILLARD, maire de VENDÔME,

M. Jean-François MARINIER, vice-président de la communauté de communes Val-de-Cher-Controis a donné pouvoir à M. Pascal BIOULAC, président de la communauté de communes Cœur de Sologne,

M. Charles FOURNIER, vice-président du conseil régional, a donné pouvoir à M. Marc GRICOURT, vice-président du conseil régional.

**M. le Préfet** expose l'ordre du jour et propose qu'il soit procédé d'abord à l'élection du rapporteur général et à celle des deux assesseurs.

### **I – ÉLECTION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL**

**M. le Préfet** indique qu'un KIT Élection a été remis à chaque membre avec une grande enveloppe contenant des enveloppes dédiées à l'élection du rapporteur, des assesseurs et des membres de la formation restreinte (sauf pour le kit des représentants du conseil départemental et régional).

**M. le Préfet** précise que seuls les candidats déclarés peuvent être élus et que le fait d'être absent n'est pas un obstacle pour être élu dès lors que la candidature a été enregistrée préalablement au vote.

**M. le Préfet** informe que pour le poste de rapporteur sont candidats :

– M. Jean-Luc BRAULT, maire de LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE

– Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE

**M. le Préfet** demande s'il y a d'autres candidats.

**M. le Préfet** demande aux membres de la CDCI de s'exprimer à bulletin secret sur ces deux candidatures.

### **Résultat des votes**

Suffrage exprimé : 42 votants dont 4 pouvoirs

M. Jean-Luc BRAULT a obtenu 26 voix

Mme Catherine LHÉRITIER a obtenu 16 voix

**M. Jean-Luc BRAULT est élu rapporteur général.**

**M. Jean-Luc BRAULT** est installé en tant que rapporteur général de la CDCI. Il expose ensuite aux membres de la CDCI, les orientations qu'il entend donner à sa nouvelle fonction. Il est invité par le préfet à le rejoindre.

## **II – ÉLECTION DES ASSESSEURS**

**M. le Préfet** indique qu'il a reçu trois candidatures :

- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDOME
- M. Damien HÉNAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER
- Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE.

**M. Damien HÉNAULT**, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER, retire sa candidature.

**M. le Préfet** demande s'il y a d'autres candidats.

**M. Agnès THIBAUT** demande au Préfet si elle peut se présenter au poste d'assesseur.

**M. le Préfet** indique que pour prétendre au poste d'assesseur, il est nécessaire de faire partie du collège des maires et qu'en tant que représentante du collège des EPCI-FP, elle ne peut déposer sa candidature.

**M. le Préfet** demande aux membres de la CDCI de voter à bulletin secret.

### **Résultat des votes**

Suffrages exprimés : 42 votants dont 4 pouvoirs

**M. Laurent BRILLARD** est élu assesseur par 39 voix (3 blancs)

**Mme Catherine LHÉRITIER** est élue assesseure par 26 voix (3 blancs et 13 abstentions)

## **III – APPROBATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR**

**M. le Préfet** précise que le projet de règlement intérieur a été adressé à l'ensemble des membres de la CDCI. Il propose d'apporter au règlement précédent les modifications suivantes :

✓ ajouter à l'article 3 la possibilité pour le président d'inviter les membres de la CDCI à débattre d'un sujet d'intérêt intercommunal qui ne fera pas l'objet d'un vote ou d'une délibération et de permettre à des personnes qualifiées de participer à ce débat ;

✓ dans un objectif de simplification et de sécurisation, revoir intégralement l'article 13 en prévoyant un nouveau système d'approbation des procès-verbaux de la CDCI par une approbation tacite après un délai de trente jours suivant sa transmission aux membres (ces derniers disposant, dans ce délai, de la possibilité de proposer des amendements) ;

✓ inclure un article permettant, sur proposition du président, de s'affranchir du vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la formation restreinte, sauf si l'un des membres appelé à voter s'y oppose.

**M. le Préfet** demande aux membres de la commission s'ils souhaitent formuler des observations ou des amendements sur le projet de règlement intérieur.

**M. le Préfet**, devant l'absence d'observation, propose aux membres de la commission de procéder par un vote à main levée à l'adoption du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité (des membres présents et représentés).

#### **IV – ELECTION DES MEMBRES DE LA FORMATION RESTREINTE**

**M. le Préfet** indique que la formation restreinte est composée de 15 sièges :

11 sièges reviennent au collège des communes dont :

- 4 sièges pour les communes ayant une **population inférieure à 1 275 habitants** (moyenne communale du département) ;
- 3 sièges pour les **cinq communes les plus peuplées** ;
- 4 sièges pour les communes ayant une **population supérieure à 1 275 habitants** (moyenne communale du département).

3 sièges reviennent aux EPCI-FP et un siège au collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

**M. le Préfet** précise qu'après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

**a) M. le Préfet** informe que pour le collège n° 1 sont candidats :

- Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, maire de BRIOU
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY
- M. François COCHET, maire de VILLEROMAIN
- Mme Nicole JEANTHEAU, maire d'AREINES
- M. Patrick MARION, maire de NEUVY

**Suffrages exprimés : 8 votants dont 1 pouvoir**

##### **Résultat des votes**

- Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, maire de BRIOU (5 voix)
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY (8 voix)
- M. François COCHET, maire de VILLEROMAIN (7 voix)
- Mme Nicole JEANTHEAU, maire d'AREINES (7 voix)

M. Patrick MARION n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (4 voix), il n'est donc pas élu.

**b) M. le Préfet** propose de procéder à l'élection des membres du 4<sup>ème</sup> collège.

**M. le Préfet** informe que pour ce collège sont candidats :

- M. Alexandre AVRIL, président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières
- M. Pascal BRINDEAU, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- M. Gilles CLÉMENT, président de la communauté de communes Grand Chambord
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes Collines du Perche
- M. Pascal HUGUET, président de la communauté de communes Beauce-Val de Loire

**M. Pascal HUGUET**, président de la communauté de communes Beauce-Val de Loire, retire sa candidature ;

**M. Pascal BRINDEAU**, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, retire sa candidature.

**Suffrages exprimés : 13 votants dont 1 pouvoir**

**Résultat des votes**

- M. Gilles CLÉMENT, président de la communauté de communes Grand Chambord (13 voix)
- M. Alexandre AVRIL, président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières (13 voix)
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes Collines du Perche (13 voix)

Les trois candidats, ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus.

**c) M. le Préfet** propose de procéder à l'élection des membres du 3<sup>ème</sup> collège.

**M. le Préfet** informe que pour ce collège sont candidats :

- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDOME
- M. Jean-Luc BRAULT, maire de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
- M. François FROMET, maire de VINEUIL
- M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY

**M. Jean-Luc BRAULT**, maire de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE, retire sa candidature.

**Suffrages exprimés : 6 votants dont 1 pouvoir**

**Résultat des votes**

- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDOME (6 voix)
- M. François FROMET, maire de VINEUIL (6 voix)
- M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY (6 voix)

Les trois candidats, ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus.

**d) M. le Préfet** propose de procéder à l'élection des membres du 2<sup>ème</sup> collège.

**M. le Préfet** informe que pour le collège n° 2 sont candidats :

- M. Damien HÉNAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER
- Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE
- M. Jacques PAOLETTI, maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER
- M. Arnaud TAFILET, maire de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

**Suffrages exprimés : 7 votants**

**Résultat des votes**

- M. Damien HÉNAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER (6 voix)
- Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE (7 voix)
- M. Jacques PAOLETTI, maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER (7 voix)
- M. Arnaud TAFILET, maire de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (7 voix)

Les quatre candidats, ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus.

e) **M. le Préfet** propose de procéder à l'élection des membres du 5<sup>ème</sup> collège.

**M. le Préfet** informe que pour ce collège n° 5 est candidat :

M. Henri BURNHAM, président du SMAEP DU VAL DE CISSE

**Suffrages exprimés : 2 votants**

#### **Résultat des votes**

– M. Henri BURNHAM, président du SMAEP DU VAL DE CISSE (2 voix)

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu.

#### **V – CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES BEUCE VAL DE LOIRE ET DU GRAND CHAMBORD**

**M. le Préfet** indique que par deux délibérations concordantes, la communauté de communes du Grand Chambord et la communauté de communes Beuce Val de Loire ont décidé de créer un syndicat mixte fermé pour les compétences mutualisées.

**M. le Préfet** précise que l'ensemble des communes membres des deux communautés de communes se sont prononcées favorablement sur l'adhésion des communautés de communes au syndicat mixte fermé. Les conditions de majorité qualifiée sont, dans ces conditions, réunies.

**M. le Préfet** donne la parole aux présidents des deux communautés de communes concernées afin qu'ils puissent présenter le projet. M. Gilles CLÉMENT, président de la communauté de communes du Grand Chambord et M. Pascal HUGUET, président de la communauté de communes Beuce-Val de Loire exposent que le projet de création du syndicat a pour objet la construction d'une structure dédiée à la gestion d'un centre de ressources ayant vocation à accueillir :

– le service « Les portes de l'emploi », qui a pour objet d'apporter un accompagnement tant aux entreprises qu'aux demandeurs d'emploi (activité 1) ;

– les activités de formation, dans le domaine nucléaire, réalisées par des entreprises privées, sous la forme de chantier-école, ce qui suppose la construction et location d'immobilier d'entreprise (activité 2).

Ils pensent que cette structure répond aux besoins des deux communautés de communes et renforce la coopération des deux entités.

**M. le Préfet** propose aux membres de la formation plénière de se prononcer par un vote à main levée sur la création du syndicat mixte fermé.

Les membres de la CDCI émettent un avis favorable sur la création de ce syndicat mixte par 39 voix pour et 3 abstentions (M. Charles FOURNIER, M. Marc GRICOURT et Mme GARCIA-CALLOUX).

**M. Marc GRICOURT** explique son abstention en indiquant qu'en tant qu'élus régionaux, il est opposé au grand carénage et à la gestion actuelle du nucléaire.

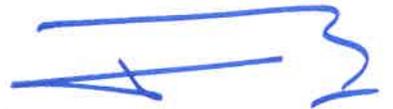
#### **V – ÉTAT DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

**M. le Préfet** indique aux membres de la CDCI que suite au schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) une diminution des structures intercommunales a été constatée mais qu'il lui paraît opportun qu'une réflexion soit engagée à l'égard d'une rationalisation de la carte des syndicats scolaires et des syndicats d'eau.

**M. le Préfet** invite les membres de la CDCI à réfléchir à cette démarche et lui formuler des propositions d'ici la prochaine réunion de la commission qui pourrait se tenir à l'échéance du mois de septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a final flourish on the right side.

François PESNEAU